

République française
Département de la Lozère

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 13 janvier 2023

Membres en exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation: 06/01/2023
L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel ROUSSET

Délibération 2023_004 - Objet : Renouvellement de l'adhésion Gîte de France 2023 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de Gîtes de France (Lozère resa) en regard des locations des trois gîtes touristiques de la commune, dont deux sont situés dans le village de Chaulhac et un à Paladines.

Monsieur le Maire présente les durées de locations pour la saison 2022-2023 ainsi que les revenus générés par chaque gîte, et les conditions de 2022-2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à Gîte de France pour la saison 2023-2024 et notamment

- adhérer aux propositions de tarification de gîtes de France pour les 3 gîtes pour 2023-2024
- adhérer à l'ensemble des offres et promotions pour les 3 gîtes comme suggérés par Gîte de France
- d'ouvrir à la location les 3 gîtes du 1er avril 2023 au 06 novembre 2023 inclus.

Le Maire invite le Conseil à délibérer et à voter les propositions ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et valide l'ensemble des propositions réalisées par Gîte de France pour la mise en location des 3 gîtes pour la saison 2023-2024 et confirme l'ouverture à la location pour les 3 gîtes du 1er avril au 06 novembre 2023 inclus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication
le ___ / ___ / 20___

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Gérard ROUSSET

